



THEATRE MUSICAL DE PARIS « CHATELET »

2, rue Edouard Colonne
75001 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 aout 2022

Le 21 février 2023



Passionnément
engagé.

THEATRE MUSICAL DE PARIS « CHATELET »

Exercice clos le 31 aout 2022

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux Membres de l'assemblée générale de l'association

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Théâtre Musical de Paris « Châtelet » relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « 3.1 Actif immobilisé » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'amortissement des coûts de création de spectacles.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de création de spectacles ainsi que celles retenues pour leur amortissement et leur dépréciation, mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces modalités, et nous nous sommes assurés que la note « 3.1 Actif immobilisé » de l'annexe fournit une information appropriée.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Versailles, le 21 février 2023



BDO IDF

Représentée par Romain LUSSIANA

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Theâtre Musical de Paris

Association culturelle spectacle vivant

2, RUE EDOUARD COLONNE
75001 PARIS

Comptes Annuels

Exercice clos le 31/08/2022

GMBA SELECO

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Parisienne
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Membre indépendant de WALTER FRANCE et d'Allinial Global International

Siège social : 5 rue Lespagnol - 75020 PARIS
Téléphone : +33 (0)1 44 93 10 30 - Fax : +33 (0)1 44 93 10 39
E-mail : paris20@gmba.fr

SARL au capital de 75 812.90 Euros - 612 007 690 RCS Paris
NAF 6920 Z - N° TVA : FR01612007690

www.gmba-allinial.com



Sommaire

Sommaire	1
BILAN	
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
COMPTE DE RÉSULTAT	
Compte de résultat	4
Compte de résultat (Suite)	5
ANNEXE	
Règles et méthodes comptables Associations 1	6
Règles et méthodes comptables Associations 2	7
Règles et méthodes comptables Associations 3	8
Règles et méthodes comptables Associations 5	9
Règles et méthodes comptables Associations 10	10
Règles et méthodes comptables Associations 6	11
Règles et méthodes comptables Associations 7	12
Règles et méthodes comptables Associations 8	13
Etat des immobilisations	14
Etat des amortissements	15
Etat des provisions et dépréciations	16
Etat des créances et dettes	17
Charges à payer et produits à recevoir	18
Produits et charges constatés d'avance	19
Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice	20
Tableau des subventions d'investissement	21
Variation des fonds propres art.431-5	22
Tableaux financiers relatifs aux crédits-bails en cours	23

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/09/2021 au 31/08/2022			Au 31/08/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	749 810	684 708	65 102	135 556
Autres immobilisations incorporelles	5 700 216	5 700 215		794 001
Immobilisations incorporelles en cours	675 740		675 740	134 770
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	6 612 658	5 369 216	1 243 442	1 496 474
Autres immobilisations corporelles	6 219 686	5 629 893	589 793	665 226
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				24 000
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	153		153	153
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 570		14 570	14 079
TOTAL I	19 972 833	17 384 033	2 588 800	3 264 259
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 681 381	885	1 680 496	1 188 279
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	2 322 188		2 322 188	1 229 646
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 563 673		2 563 673	5 354 220
Charges constatées d'avance	226 717		226 717	180 529
TOTAL III	6 793 960	885	6 793 075	7 952 674
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	26 766 793	17 384 918	9 381 875	11 216 933

Bilan Passif

Bilan Passif	31/08/2022	31/08/2021
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 408 935	-1 693 880
Excédent ou déficit de l'exercice	-3 157 018	284 945
Situation nette	-4 565 952	-1 408 935
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 036 161	1 395 918
Provisions règlementées		
TOTAL I	-3 529 792	-13 016
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL III		
Provisions		
Provisions pour risques	438 106	438 106
Provisions pour charges		
TOTAL IV	438 106	438 106
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 921 150	2 623 345
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 453 153	2 146 170
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 698 919	582 449
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	5 400 339	5 439 880
TOTAL V	12 473 561	10 791 844
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	9 381 875	11 216 933

Compte de résultat

Compte de résultat	31/08/2022	31/08/2021
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	92 979	3 670
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	6 408 197	3 546 874
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	15 252 980	16 243 506
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	235 045	197 000
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 430	329 474
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	7 788	71 708
TOTAL I	21 999 420	20 392 232
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	169	9
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	10 126 998	6 926 736
Aides financières	23 890	
Impôts, taxes et versements assimilés	344 689	340 258
Salaires et traitements	8 488 255	6 795 343
Charges sociales	3 674 121	2 659 591
Dotations aux amortissements et dépréciations	2 549 278	877 986
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	638 063	525 365
TOTAL II	25 845 462	18 125 287
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-3 846 043	2 266 945
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		417
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	9	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	10	417
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		89 232
Différences négatives de change	226	137
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	226	89 369
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-216	-88 951
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-3 846 259	2 177 993

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/08/2022	31/08/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	106 099	47
Sur opérations en capital	366 539	379 327
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	821 587	
TOTAL V	1 294 225	379 374
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	603 144	1 012 729
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 840	1 259 693
TOTAL VI	604 984	2 272 422
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	689 241	-1 893 049
Participation des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	23 293 655	20 772 022
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	26 450 673	20 487 078
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-3 157 018	284 945

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	7 369 100	7 369 100
Bénévolat		
TOTAL	7 369 100	7 369 100
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	7 369 100	7 369 100
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	7 369 100	7 369 100

Annexe

Le Théâtre Musical du Châtelet est une association créée en 1979. L'association a pour objet la création et le fonctionnement du théâtre municipal consacré à l'art lyrique sous toutes ses formes, à la musique symphonique et instrumentale et à l'art chorégraphique. Le Théâtre Musical de Paris a pour mission d'accueillir des manifestations de haute qualité et de favoriser leur accès au public le plus large.

L'association emploie 104 permanents et 11 intermittents au 31/08/2022.

L'association ne fait pas appel à la générosité du public.

I. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Avant affectation l'exercice clos le 31/08/2022 présente un total bilan avant affectation de 9 381 875 euros et un compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de -3 157 018euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions des règlements suivants :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

II. FAITS MARQUANTS

2.1. Faits pertinents affectant les comptes.

2.1.1 Continuité d'exploitation :

L'exercice se solde par une perte 3 157 k€ générant des fonds propres négatifs de 3 530 k€. En dépit de cette situation la continuité d'exploitation n'est pas compromise et est assurée par les soutiens des membres financeurs, dont principalement la Ville de Paris.

Les comptes au 31 août 2022 ont été établis sur la base de la continuité d'exploitation de l'activité, sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences du COVID-19, ou du conflit russo-ukrainien mentionnés ci-après.

2.1.2 Impact covid

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de plusieurs états d'urgence sanitaire constituent des événements majeurs au titre de l'exercice clos le 31 août 2022. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 août 2022 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences connues ou probables à la date d'arrêtés des comptes.

L'approche retenue pour la mise en évidence des impacts du Covid-19 sur le bilan et le compte de résultat présentés ci-avant est l'approche ciblée.

- Annulation des 6 représentations du *Messie* représentant une charge de 737 k€ sur l'exercice, dont le manque à gagner était déjà pris en compte par le budget présenté en Conseil d'Administration le 18 mai 2022.

- Annulation de la moitié des représentations de Barbe Bleue en juin 2022 représentant une charge de 138 k€ sur l'exercice non pris en compte par le budget présenté en Conseil d'Administration le 18 mai 2022.

- Par avenant signé en date du 7 septembre 2021, le TMP s'est engagé à verser à l'Opéra de Lyon une somme de 321 k€ HT afin d'indemniser les frais engagés par l'Opéra pour assurer la production du spectacle *Rossiniol et autres fables/I. Stravinsky* dont les représentations planifiées en janvier et février 2021 à Lyon et à Paris ont été annulées en raison de la crise sanitaire.

- Exonérations des charges sociales URSSAF patronales complémentaires de 2021 à hauteur de 500 k€ à la suite du rehaussement du plafonnement de ces dispositifs d'aides de 1,8 M€ à 2,3 M€ ;

- Indemnités de fonds de compensation de billetterie obtenues pour un montant 36 k€ sur les spectacles *L'Homme de la Mancha* et *Vlan dans l'œil* ;

2.1.3 Conflit russo-ukrainien :

Les effets du conflit ukrainien sur l'activité du théâtre semblent faibles voire inexistantes, pour autant, cet événement qui perdure, crée un élément d'incertitude, dont il faudra sans doute en tenir compte, peut-être dans l'ajustement du budget de l'exercice 2022-2023 à venir. Les impacts financiers sur l'exercice 2022-2023 ne peuvent donc être mesurés précisément à la date d'arrêtés des comptes.

2.1.4 Départ de la direction

En date du 2 août 2022, un protocole transactionnel a été signé avec le directeur général dont le coût de l'indemnité transactionnelle s'élève à 230 k€ brut, auquel s'ajoutent l'indemnité légale (64 K€ bruts), le préavis contractuel, non exécuté, de 10 mois et les autres éléments du solde de tout compte.

8 mois restant à devoir au 31 août 2022 ont été provisionnés dans les comptes.

III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. Actif immobilisé

Investissements (cf tableau joint)

Amortissements (cf tableau joint)

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Coût de création de spectacle : amortissement linéaire en fonction du nombre de représentations (point développé ci-après)
- Agencements et aménagements divers : linéaire 10, 5 et 3 ans
- Installations industrielles : linéaire 10, 5 et 4 ans
- Mobilier : linéaire 5 et 10 ans sauf exceptions
- Matériel de bureau et informatique : linéaire 3 à 5 ans sauf exceptions
- Logiciels : linéaire 1 à 3 ans

En application du règlement CRC n°2004-06 du 23 novembre 2004, les frais de montage de spectacles (décors, éclairages, costumes, etc.) engagés par une entité spécialisée dans l'organisation de spectacles, préalablement à la première représentation, sont considérés comme des actifs, comptabilisés en immobilisations et amortis selon le nombre de représentations comme préconisé par la CNCC (EC 2007-27), ou en fonction d'autres critères (durée des spectacles, temps de production, recettes.).

A l'inverse, les coûts de création de spectacles qui ne généreront pas des avantages économiques futurs au-delà de l'exercice ou dont les avantages économiques futurs ou le potentiel de services attendus ne profitera pas à des tiers ou à l'entité conformément à sa mission ou à son objet au-delà de l'exercice en cours. ne répondent pas à la définition d'un actif en application de l'article 211-1 du PCG et § 2.1 CNC du 23 06 2004 et par conséquent ne sont pas immobilisés.

Au 31/08/2022, les productions activées s'élèvent à 253 k€, dont la principale est Cole Porter pour 187 k€. Le montant des coûts de spectacles en cours de production s'élève à 676 k€ et se décompose comme suit :

- 42nd Street pour 110 k€ dont 47 k€ engagés sur l'exercice 2021/2022 (représentations en décembre 2022 et janvier 2023)
- Virtual Room with a view pour 131 k€ engagés sur l'exercice 2021/2022 (représentations en septembre 2022)
- Room with a view pour 4 k€ engagés sur l'exercice 2021/2022 (représentations en septembre 2022)
- Parc pour 198 k€ engagés sur l'exercice 2021/2022 (représentations en octobre 2022)
- Casse Noisette pour 123 k€ engagés sur l'exercice 2021/2022 (représentations en avril 2023)
- Watch pour 60,5 k€ engagés sur l'exercice 2021/2022 (représentations en septembre 2022)
- Orlando pour 49 k€ engagés sur l'exercice 2021/2022 (représentations sur la saison 2024/2025)

Au 31/08/2021, la production du Vol du Boli d'un montant de 1 858 k€ avait été dépréciée à hauteur de 822 k€. Les 20 représentations prévues sur la saison 21-22 ayant eu lieu, la dépréciation a été intégralement reprise au 31/08/22.

Comme mentionné dans le paragraphe "Evènement post-clôture", la production Tango Gardel n'a pas été activée au 31/08/22 dans la mesure où elle a été annulée avant la date d'arrêt des comptes par décision de la direction.

3.2. Créances

(cf. tableau joint)

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.3. Fonds Propres

(cf. tableau joint)

Les fonds propres ont évolué de la façon suivante :

- Fonds propres au 31/08/2021 : -13 016 Euros
- Résultat Exercice au 31/08/2022 : -3 157 018 Euros
- QP subvention investissement : - 359 757 Euros
- Fonds propres au 31/08/2022 : -3 529 792 Euros

Les subventions d'investissement octroyées à l'entité sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 777000.

3.4. Provision pour risques et charges

(cf. tableau joint)

L'association bénéficie de subventions qui financent, outre les projets artistiques en couvrant le complément de prix, le fonctionnement dont la masse salariale permanente. Dans les précisions du ministère du travail du 22 avril 2021, il est rappelé que « Les ressources spécifiques dont peuvent bénéficier les associations (subventions) conduisent à rappeler le principe selon lequel le recours à l'activité partielle ne saurait conduire à ce que leurs charges de personnel soient financées deux fois, une première fois par des subventions et une seconde fois par l'activité partielle. Les demandes déposées par les associations bénéficiant de subventions doivent donc respecter cette obligation. Des contrôles seront réalisés a posteriori et en cas de constat d'un financement en doublon, les subventions seront ajustées à la baisse. ».

Etant précisé que ce point a également été rappelé dans un communiqué du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse stipulant « *Si les subventions publiques perçues par l'association en 2020 (compte 74 du PCG) prévoyaient une prise en charge de l'emploi associatif (en partie ou en totalité) et que l'utilisation de l'activité partielle a permis, par ce biais, à la structure d'augmenter son budget, alors il sera demandé à la structure de rembourser le différentiel (réduction de charges permise en 2020/2021 par le biais de l'activité partielle - part des fonds publics dédiés aux emplois de la structure)* ». Les précisions et commentaires des ministères précités conduisent à la prudence sur la prise en compte de cette allocation au titre de l'activité partielle.

Compte tenu de ces éléments, une provision pour risques liée à la crise sanitaire (versement de tout ou partie de l'activité partielle perçue) avait été constituée à la clôture de l'exercice clos le 31/08/2021 à hauteur de 438 k €. Cette provision est maintenue à la clôture au 31/08/2022 en l'absence d'évolution.

Suivi des litiges existants à la clôture précédentes

Hôtel Victoria :

Un litige lié aux nuisances sonores mesurées par l'hôtel Victoria est toujours en cours. Pour rappel, deux assignations ont eu lieu en mars 2020 et en septembre 2020 aux fins notamment de suspendre toute activité exploitée avec du son amplifié et de faire cesser les spectacles en cours à ces dates (respectivement *Room with a view* et *Le Vol du Boli*).

Lors de la seconde assignation, faisant suite à une demande du Théâtre, le juge a mandaté un expert judiciaire afin notamment de rechercher l'origine, l'étendue et la cause des nuisances.

Cinq réunions contradictoires ont été organisées entre décembre 2020 et septembre 2022 par l'expert judiciaire mandaté et en présence des parties, dont la Ville de Paris, assistées par leur avocat.

Suite aux réunions contradictoires, des travaux menés par la Ville de Paris ont été engagés durant l'été 2022 afin d'isoler les loggias et le mur mitoyen de l'Hôtel Victoria au niveau de la cage de scène. Des mesures ont été réalisées en septembre 2022 par l'expert avant la tenue d'une deuxième phase de travaux (installation de portes acoustiques au niveau des coursives), travaux non terminés à ce jour.

Une nouvelle étude d'impact a été réalisée par le Théâtre le 13 janvier 2023.

Le Théâtre et la Ville de Paris ont conjointement demandé la nomination d'un sapiteur financier pour évaluer le préjudice de l'hôtel. L'audience s'est tenue le 26 janvier 2023.

Club Joséphine :

Le litige lié à l'activité du club Joséphine dans les locaux du théâtre est toujours en cours. L'organisation d'événements a été suspendue à la demande du Théâtre. Le client a formulé divers griefs à l'encontre du Théâtre résultant de la cessation de cette activité. A date, aucune procédure judiciaire n'est initiée et par conséquent aucune provision pour litige n'est comptabilisée dans les comptes.

Par ailleurs, le Théâtre a procédé lui-même, mi-juin 2021, au démontage des décors mis en place par le client pour son activité, en présence d'un huissier de justice et conformément au contrat de concession.

En date du 11 octobre 2021, le Théâtre a sollicité par courrier le paiement par le client de la somme liée à l'ensemble des frais de démontage des décors comme cela était prévu contractuellement, comptabilisées pour un montant de 132 k€. Par prudence des avoirs à établir ont été provisionnés dans les comptes pour l'intégrité de la créance sur l'exercice précédent.

Un complément de 3 k€ a été facturé par le Théâtre en complément à la clôture au 31/08/2022 relatifs aux coûts de stockage des décors.

3.6. Dettes

(cf. tableau joint)

3.7. Détails des autres produits et des autres charges

Le poste « autres charges » concerne principalement les droits d'auteurs pour 438 k€ et les redevances de logiciels pour 161 k€ (Secutix, GHS.).

3.8. Contributions volontaires en nature

(cf. tableau joint)

La mise à disposition des locaux par la Ville de Paris est évaluée à 7 369 100€ et est comptabilisée en comptes de classe 8 conformément à l'application du règlement ANC 2018-06.

IV. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES**4.1. Effectif moyen**

L'effectif moyen, toute catégorie confondue, sur l'exercice 2021/2022 est de 150 contre 136 en 2020/2021

4.2. Régime fiscal

L'entité est un organisme développant des activités lucratives. Elle est entièrement soumise aux impôts au régime de droit commun.

Le déficit fiscal reportable de l'association s'élève à 8 248 111€.

4.3. Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31/08/2021 versées aux 3 plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à 244 952 euros. Ces rémunérations comprennent les caractéristiques suivantes

	Rémunérations	Avantages en nature
Montant total	239 438,5	5 513,22

4.4. Honoraire du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes au titre de la certification des comptes sont comptabilisés pour 24 940€ HT dont 6 400€ HT au titre de l'exercice clos le 31/08/2021 et 18 540€ HT au titre de l'exercice clos le 31/08/2022.

Aucun honoraire n'est comptabilisé au titre de Services Autres que la Certification des Comptes.

4.5. Engagements de départ à la retraite

L'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/08/2022 s'élève à 1 117 713 €.

Les indemnités de départ à la retraite ont été calculées en application de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles applicables à l'Association.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3.10%,
- départ à la retraite à l'âge de 62 ans à l'initiative du salarié,
- méthode de calcul rétrospective prorata temporis,
- table de mortalité Insee 2021

Ce calcul tient compte des charges fiscales et sociales patronales, estimées à hauteur de 50%.

4.6. Evènements postérieurs à la clôture des comptes

Par décision du bureau du 3 octobre 2022, il a été décidé d'annuler les représentations du spectacle *Tango Gardel* prévues pour le mois de juin 2023. Cette décision a été annoncée au CSE le 5/10/22.

Ce spectacle a été produit en interne sur l'exercice 21/22 et les coûts de production s'élèvent à 239 584€.

Conformément à la réglementation comptable, les coûts de spectacle ont été comptabilisés en charges. S'agissant d'un évènement postérieur à la clôture se rapportant à une situation ayant pris naissance après la clôture (décision du bureau), mais avant la date d'arrêté des comptes, les coûts générés par ces annulations (indemnités versées aux artistes, débits) estimées pour un montant de 824 k€ ne sont pas provisionnés dans les comptes.

Conformément à la réglementation comptable seule une information en annexe est mentionnée.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 330 276		1 049 210
TOTAL	6 330 276		1 049 210
Terrains Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui - Générales, agencements et aménagements constructions Installations : - Techniques, matériel et outillage - Générales, agencements et aménagements divers Matériel : - De transport - De bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6 474 015 4 462 653 1 684 317 24 000		152 032 90 696 38 478
TOTAL	12 644 986		281 206
Participations évaluées par mise en équivalence Autres : - Participations - Titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières	153 14 079		491
TOTAL	14 231		491
TOTAL GÉNÉRAL	18 989 493		1 330 907

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles	253 720		7 125 766	
TOTAL	253 720		7 125 766	
Terrains Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui - Gales, agenct et aménagt. const. Installations : - Techniques, matériel et outillage - Gales, agenct et aménagt. divers Matériel : - De transport - De bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs ou don. destinés à être cédés	24 000	13 389 56 459	6 612 658 4 553 349 1 666 337	
TOTAL	24 000	69 848	12 832 344	
Participations évaluées par mise en équivalence Autres : - Participations - Titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières			153 14 570	
TOTAL			14 722	
TOTAL GÉNÉRAL	277 720	69 848	19 972 833	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 444 362	1 940 562		6 384 924
TOTAL	4 444 362	1 940 562		6 384 924
Terrains Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui Installations générales, agencements et aménagements des constructions Installations techniques, matériel et outillage industriel Installations générales, agencements et aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers	4 977 541 4 109 990 1 371 755	405 064 92 794 111 813	13 389 56 459	5 369 216 4 202 784 1 427 109
TOTAL	10 459 286	609 671	69 848	10 999 109
TOTAL GÉNÉRAL	14 903 647	2 550 233	69 848	17 384 033

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp. Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui Inst. gales, agenc. et aménag. des construc. Inst. tech. mat. et outil. indus. Inst. gales, agenc. et aménag. divers Matériel de transport Mat. de bureau et info. mob. Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
DOTATIONS NON VENTILÉES			REPRISES NON VENTILÉES			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées				
- Reconstitution des gisements				
Provisions pour :				
- Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Risques et charges				
- Litiges				
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
Provisions pour :				
- Pensions et obligations				
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	438 106			438 106
TOTAL II	438 106			438 106

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
- Incorporelles	821 587		821 587	
- Corporelles				
Immobilisations :				
- Biens reçus par legs ou donations				
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participation				
- Financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients		885		885
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III	821 587	885	821 587	885
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	1 259 693	885	821 587	438 991
- D'exploitation		885		
Dont dotations et reprises : - Financières				
- Exceptionnelles			821 587	

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	14 570		14 570
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux	1 062	1 062	
Clients, usagers et comptes rattachés	1 680 319	1 680 319	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	12 762	12 762	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 800	5 800	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	765 982	765 982	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	1 128 000	1 128 000	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	409 645	409 645	
Charges constatées d'avance	226 717	226 717	
TOTAL	4 244 856	4 230 287	14 570

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 921 150	2 921 150		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	1 173 267	1 173 267		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	1 058 264	1 058 264		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	177 386	177 386		
Autres impôts, taxes et assimilés	44 237	44 237		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	1 698 919	1 698 919		
Produits constatés d'avance	5 400 339	5 400 339		
TOTAL	12 473 561	12 473 561		

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/08/2022	31/08/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 883 965	1 418 817
Dettes des legs ou donations		
Dette fiscales et sociales	1 678 924	1 212 835
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	489 213	168 252
TOTAL	4 052 102	2 799 903

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/08/2022	31/08/2021
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	31 435	10 944
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	183 238	450 817
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	214 672	461 761

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/08/2022	31/08/2021
Produits : - D'exploitation - Financiers - Exceptionnels	5 400 339	5 439 880
TOTAL	5 400 339	5 439 880

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/08/2022	31/08/2021
Charges : - D'exploitation - Financières - Exceptionnelles	226 717	180 529
TOTAL	226 717	180 529

Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autres	TOTAL
Concours Publics						
Subventions d'exploitation		150 905	15 004 897		97 178	15 252 980
Subventions d'investissement						
TOTAL		150 905	15 004 897		97 178	15 252 980

Collectivité territoriale : Subvention octroyée par la Ville de Paris

Tableau des subventions d'investissement

Subventions d'investissement	Montant à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Montant nominal	3 647 306		439 256	3 208 050
Quotes-parts virées au résultat	-2 251 388	-359 757	-439 256	-2 171 889

Variation des fonds propres art.431-5

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	-1 693 880	284 945			-1 408 935
Excédent ou déficit de l'exercice	284 945	-284 945	-3 157 018		-3 157 018
Situation nette	-1 408 935		-3 157 018		-4 565 952
Dotations consommables					
Subventions d'investissement	1 395 918			359 757	1 036 161
Provisions règlementées					
TOTAL	-13 016		-3 157 018	359 757	-3 529 792

Tableaux financiers relatifs aux crédits-bails en cours

	Terrains	Constructions	Matériaux & outillage	Autres immobilisations	TOTAL
Valeur d'origine :					
Amortissements :					
Cumuls des exercices antérieurs					
Dotations de l'exercice					
TOTAL					
Valeur nette théorique					
Redevances payées :					
Cumuls des exercices antérieurs		521 373		338 086	859 459
Montants de l'exercice		140 995		180 497	321 492
TOTAL		662 368		518 583	1 180 951
Redevances restant dues :					
À 1 an au plus		140 995		180 497	321 492
Entre 1 et 5 ans		564 308		323 625	887 933
À plus de 5 ans		326 203			326 203
TOTAL		1 031 506		504 122	1 535 628
Valeur résiduelle :					
À 1 an au plus					
Entre 1 et 5 ans					
À plus de 5 ans		80 750			80 750
TOTAL		80 750			80 750
Montant pris en charge dans l'exercice :		140 995		180 497	321 492